

reporter à l'article 469 de la loi. Lors de son adoption, on définissait ainsi l'expression «paiement normal».

... le paiement qui aurait été versé à une compagnie de chemin de fer pour une année, si la somme spécifiée au paragraphe (2) pour ladite année avait été disponible pour être répartie entre les compagnies admissibles, à titre de crédit affecté par le Parlement au remboursement des frais de ces compagnies afférents au maintien des tarifs de transport des marchandises à un niveau qui aurait été conforme à l'ordonnance n° 101055 de la Commission des transports du Canada, en date du 27 avril 1960.

Monsieur l'Orateur, sans tenter d'expliquer l'ordonnance précitée, je signalerai de nouveau à l'honorable représentante que les paiements normaux vont en déclinant de 12 millions de dollars par an jusqu'en 1974 alors qu'ils prendront fin. Ces questions sont techniques et un peu difficiles à expliquer sans entrer dans le détail. J'espère cependant que mes explications seront utiles à l'honorable représentante et, pour la renseigner davantage, je lui fais parvenir une copie de l'article 469 auquel je me suis reporté.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—L'ADJUDICATION DE CONTRATS SANS APPELS DE SOUMISSIONS

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 30 avril j'ai posé la question suivante au ministre des Approvisionnement et Services (M. Richardson):

Étant donné qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral a versé à une société d'experts une somme de 1.8 million de dollars pour des contrats adjudgés sans appels d'offres publics, le ministre peut-il nous dire comment il peut s'assurer contre les abus si les contrats sont accordés sur une base non concurrentielle?

M. l'Orateur avait alors dit que la question était plutôt vaste et c'est pourquoi nous la débattons ce soir. En réponse à la question n° 675 posée au ministre, on m'a fourni certains chiffres. Peut-être devrais-je la consigner:

1. Combien de contrats fédéraux ont été accordés à la société d'experts-conseils *Kates, Peat et Marwick* en 1968 et 1969, a) quel a été le coût total des contrats en 1968, b) quel a été le coût total des contrats en 1969?

2. Combien de ces contrats de services de consultation a-t-on obtenus au moyen d'appels d'offres?

3. A-t-on accordé des contrats à la société *Kates, Peat et Marwick* au sujet de l'enquête sur les réserves estimatives de charbon, où que ce soit au Canada et, dans l'affirmative, dans quelles régions du Canada?

Voici ce qu'on m'a répondu. Le ministère de l'Agriculture, \$20,350, sans appels d'offres; la Société centrale d'hypothèques et de logement, \$2,000 sans appels d'offres; le ministère de la Consommation et des Corporations, \$3,525 sans appels d'offres. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, \$5,000 sans appels d'offres; le secrétariat d'État aux Affaires extérieures, \$10,000 sans appels d'offres; le ministère de l'Industrie et du Commerce, \$13,000 dont deux sur appels d'offres; l'Industrie et le Commerce encore une fois, \$65,200 avec deux contrats, dont l'un sur appel d'offres; le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, \$40,020, pas d'appels d'offres; le ministère du ministre chargé du logement, \$5,000 sans appels d'offres; la Défense nationale, \$30,000 avec appels d'offres; le Conseil du Trésor, \$320 sans appels d'offres; la Santé nationale et le Bien-être social, \$23,108 sans appels d'offres; le Revenu national, \$9,500 dont un appel d'offres.

[M. Duquet.]

Je ne sais trop en quoi consiste l'autre, qui s'élevait à \$294,475 et comprenait trois contrats, dont un sur appel d'offres; le Conseil privé, \$4,000 sans appels d'offres; le Conseil des relations de travail dans la Fonction publique, \$8,700 sans appels d'offres. Vient ensuite le ministère de l'Expansion économique régionale deux contrats s'élevant à \$17,500, dont un sur appel d'offres; le secrétariat d'État, \$9,145 sans appels d'offres et le ministère des Transports, \$1,523,173 sans appels d'offres. La Commission canadienne des transports, \$46,795, pas d'appels d'offres; le Conseil des ports nationaux, \$11,800, pas d'appels d'offres; le Conseil du Trésor, \$113,700, pas d'appels d'offres. Cela fait un total de \$2,256,311. Il y a, entre autres, un montant de près de deux millions de dollars pour lequel il n'y eut aucun appel d'offres. Monsieur l'Orateur, l'objet principal de cette question, c'est de savoir s'il y a eu des abus dans les soumissions étant donné qu'il y a eu si peu d'appels d'offres. Je ne critique pas la compagnie impliquée ici ni celles à qui on a accordé des contrats de \$2,256,311, mais on peut se demander pourquoi cette firme peut obtenir une proportion aussi considérable de l'argent des contribuables alors qu'il n'y a pas d'appels d'offres. Je devine là une augmentation directe des contrats sans appels d'offres et les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi on accorde des contrats de cette façon.

• (10.10 p.m.)

Les contrats ne devraient-ils pas être accordés selon le mérite et en toute impartialité et honnêteté envers toutes les firmes d'ingénieurs-conseils? Comment une entreprise d'appartenance canadienne et gérée par des Canadiens peut-elle s'établir si elle n'a pas possibilité de soumissionner? Qui a le droit de déterminer l'aptitude des firmes d'ingénieurs-conseils à soumissionner pour ces contrats? Les ministères ne devraient pas avoir le droit de décider à quelle firme offrir la possibilité de se voir adjudger ce genre de contrat.

Les Canadiens ont le droit d'être protégés et la seule façon d'y parvenir—et je conçois qu'il y ait quelques exceptions—est de lancer des appels d'offres concurrentielles pour ces contrats. Je suis persuadé que personne dans ce pays n'aimerait qu'existe une politique de l'assiette au beurre avec ce genre de soumissions non concurrentielles et je demande au secrétaire parlementaire, qui a eu l'amabilité d'être présent ici ce soir, pourquoi tant de contrats ont été adjudgés après la soumission d'offres non concurrentielles et pourquoi ce genre de méthode semble prendre de l'ampleur dans tant de ministères.

M. Alastair Gillespie (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de l'occasion qui m'est donnée de répondre au dur travailleur qu'est le député de Moose Jaw (M. Skoberg).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous êtes plein de perspicacité.

M. Gillespie: Il fait preuve d'un grand intérêt en matière de conseil d'entreprise, bien que j'ai mal saisi s'il pense ou non que le gouvernement devrait bénéficier des services d'organismes-conseils. Au reçu de son préavis de question, j'ai fait mes propres recherches et me suis